



RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00328

Numéro SIREN : 314 684 481

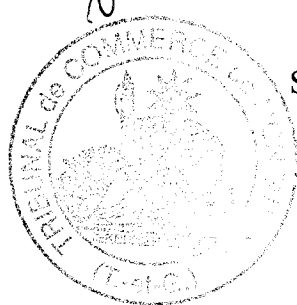
Nom ou dénomination : SODECAL AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2016 sous le numéro de dépôt 1655

Déposé au Greffe le 27 JUIN 2016

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

2016/276



SODECAL AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 637,70 euros
Siège social : 449, avenue du Danemark - Albasud
82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 314 684 481

Requête à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de Montauban

Le soussigné Thierry MARTY, demeurant 21, rue Sainte-Thérèse 31000 TOULOUSE

Agissant en sa qualité de Gérant de la société SODECAL AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 7 637,70 euros, dont le siège social est 449 avenue du Danemark – Albasud 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS MONTAUBAN 314 684 481

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **SODECAL AUDIT** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2015.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, en raison de l'absence prolongée pour des raisons de santé de la responsable comptable qui assure le suivi de la société et les difficultés pour la remplacer au cours de la période fiscale, période la plus chargée de l'année, la Société n'a pu finaliser les comptes annuels pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Fait à MONTAUBAN

Le 16 juin 2016

Thierry MARTY
Gérant

ORDONNANCE

Nous, Gérard BRUNET, Président du Tribunal de Commerce de Montauban,

Assisté de Maître Anne CRAPOULET, Greffier,

Vu la requête qui précède présentée par Monsieur Thierry MARTY, agissant en qualité de gérant de la Société SODECAL AUDIT dont le siège est 449, avenue du Danemark - Albasud 82000 Montauban, immatriculée au R.C.S. de Montauban, sous le numéro 314 684 481, et les motifs y exposés.

Vu les dispositions des articles L.223-26 et R.225-64 du Code de Commerce.

Prorogeons jusqu'au 30 Septembre 2016, le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2015.

Frais et dépens liquidés à la somme TTC de 41.48 Euros, à la charge du requérant.

A Montauban, le 21 / 06 / 2016

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,



Art. 950 à 953 du C.P.C.

Appel de cette ordonnance peut être interjeté dans les quinze jours à compter de la notification auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Montauban, par déclaration ou par LRAR, par un avocat ou un autre officier public ou ministériel habilité.

Pour extrait certifié conforme
délivré à Montauban, le

22 JUIN 2016

Le Greffier

